

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 17 décembre 2020 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

**20/100/DDCV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Division des personnes Handicapées - Retrait d'attribution de subvention en faveur de l'association DYSPRAXIE FRANCE DYS 13 dans le secteur handicap.**

20-36459-DGUP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°20/0298/DDCV du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 Euros à l'Association DYSPRAXIE FRANCE DYS 13 EX 015762 dans le secteur Handicap.

Par délibération n°20/0667/DDCV du 23 novembre 2020, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 500 euros à l'Association DYSPRAXIE FRANCE DYS 13 EX 015762 dans le secteur Handicap qui équivaut au plafond de la demande initiale.

Il convient de rectifier l'erreur matérielle commise par la Ville de Marseille d'avoir délibéré deux fois pour la même demande.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvé le retrait de la subvention de 2 000 Euros (EX 015762) votée par délibération n°20/0298/DDCV du 5 octobre 2020.

**ARTICLE 2** Est approuvé le retrait de la convention afférente au dossier EX 015762 de la délibération n°20/0298/DDCV du 5 octobre 2020.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 décembre 2020